



## Interprétations Validées des Règles pour la reconnaissance IATF - 3<sup>ème</sup> édition

Les Règles pour la reconnaissance IATF - 3<sup>ème</sup> Édition, ont été publiées en 2008. Les *Interprétations Validées* suivantes ont été décidées et approuvées par l'IATF. Sauf indication particulière, les *Interprétations Validées* sont applicables dès leur publication.

Les commentaires d'introduction, y compris la date d'adoption, sont en *italique*. Les révisions du texte apparaissent en **bleu**.

Une *Interprétation Validée* (SI) modifie l'interprétation d'une règle ou d'une exigence et devient alors elle-même la référence pour déterminer une non-conformité.

La SI 1 a été publiée en février 2009, la SI n°2 en juin 2009, SI n°3 et 4 en octobre 2009, SI n°5 en décembre 2009, SI n°6,7,8 et 9 publiées en février 2010, **SI n° 10 et 11 publiées en avril 2010**.

Numéro	Référence des Règles	Interprétation Validée
1.	Contrat de certification avec le client 3.1	<i>Nouvelle exigence supplémentaire</i> : « <b>Les consultants d'un client ne peuvent pas participer à l'audit.</b> » <i>Cette exigence était précédemment l'exigence 4.1 des Règles 2<sup>nd</sup> édition.</i>
2.	Audit de transfert 7.0	<i>Nouvelle exigence.</i> Le nouvel organisme de certification doit achever les activités de transfert (incluant les points a à g ci-dessus), avant le <b>prochain</b> audit de surveillance ou <b>de re-certification</b> de l'organisme de certification actuel. <b>Lorsque durant un audit de transfert, des non-conformités sont identifiées, le nouvel organisme de certification doit respecter les exigences adéquates concernant la gestion des non-conformités (voir clause 5.11).</b>

		<p>La décision de certification doit être basée sur les exigences adéquates de la clause 5.13 et doit être prise dans les cent vingt jours (120) calendaires à compter du dernier jour de l'audit de transfert et avant la date d'expiration du certificat actuel.</p> <p><i>Exigence d'origine :</i> Le nouvel organisme de certification doit achever les activités de transfert (incluant les points a à g ci-dessus), l'audit de transfert incluant la fermeture des non-conformités, et la décision de certification avant l'audit de surveillance de l'organisme de certification actuel ou l'expiration du certificat existant.</p>
3.	Ensemble du document	Toutes les références à l'ISO/TS 16949 :2002 doivent être annulées et remplacées par l'ISO/TS 16949 :2009, éditée le 15 juin 2009.
4.	Détermination des jours d'audit (5.2 m)	le nombre total de jours des audits de surveillance pendant la première, seconde et troisième année de tout cycle d'audit (dépendant de l'intervalle choisi dans la table 5.1) doit être égal au nombre de jours de l'audit initial sur site défini dans la table 5.2 et <b>les audits de surveillance doivent de durée égale</b> . Il doit y avoir au moins un audit de surveillance par an,
5.	Maintien de la certification des auditeurs (4.5)	<p><b>L'exigence :</b></p> <p>L'auditeur a la responsabilité de conduire au minimum un (1) audit ISO/TS 16949:2002 pour chaque période de trois (3) mois et un minimum de dix (10) jours d'audit pour chaque période de douze (12) mois à partir de la date de qualification.</p> <p><b>Est annulée et remplacée par :</b></p> <p><b>Pour chaque année calendaire, l'auditeur a la responsabilité de conduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>a) au minimum un (1) audit ISO/TS 16949 par trimestre et</b></li> <li><b>b) un minimum de dix (10) jours d'audits dans l'année.</b></li> </ul>
6.	Exigences contractuelles de l'IATF (2.2)	<p>Nouvelle exigence à inclure sous le 2.2 f)</p> <p><b>L'organisme de certification doit coopérer avec son Oversight Office IATF dans la réalisation de ses activités de support au système de certification IATF.</b></p>

7.	Exigences de maintien de la reconnaissance par l'IATF 2.3	<p><b>Le 3<sup>ème</sup> paragraphe de l'exigence 2.3 :</b></p> <p>Les audits d'observation (witness audit) sont menés sur le site d'un client, lors d'un audit selon ISO/TS 16949:2002 de ce site par un organisme de certification, pour observer si la pratique de l'équipe d'audit est conforme aux exigences de l'ISO/TS 16949:2002, aux présentes "Règles", aux interprétations validées (SI = Sanctioned Interpretations), aux réponses aux questions (FAQ = Frequently Asked Questions) qui en seraient issues, aux communiqués aux organismes de certification (CB Communiqués), ainsi qu'à toutes interprétations validées (SI = Sanctioned Interpretations) qui seraient issues de l'ISO/TS 16949:2002 .</p> <p><b>est annulé et remplacé par :</b></p> <p>Les audits d'observation (witness audit) sont menés sur le site d'un client, lors d'un audit selon ISO/TS 16949 de ce site par un organisme de certification, pour observer si la pratique de l'équipe d'audit est conforme aux exigences de l'ISO/TS 16949, aux présentes "Règles", aux interprétations validées (SI = Sanctioned Interpretations), aux réponses aux questions (FAQ = Frequently Asked Questions) qui en seraient issues, aux communiqués aux organismes de certification (CB Communiqués), toutes interprétations validées (SI = Sanctioned Interpretations) qui seraient issues de l'ISO/TS 16949, <b>ainsi qu'à tous les processus clés et les procédures opérationnelles de l'organisme de certification (voir clause 2.5).</b></p> <p><b>Le 5<sup>ème</sup> paragraphe de l'exigence 2.3 :</b></p> <p>Ces audits doivent comporter la vérification de la conformité à toutes les exigences des présentes "Règles", aux interprétations validées (SI = Sanctioned Interpretations) et aux réponses aux questions (FAQ = Frequently Asked Questions) qui en seraient issues, aux communiqués aux organismes de certification (CB Communiqués).</p> <p><b>est annulé et remplacé par :</b></p> <p>Les audits doivent comporter la vérification de la conformité à toutes les exigences des présentes "Règles", aux interprétations validées (SI = Sanctioned Interpretations) et aux réponses aux questions (FAQ = Frequently Asked Questions) qui en seraient issues, aux communiqués aux organismes de certification (CB Communiqués), <b>ainsi qu'à tous les processus clés et les procédures opérationnelles de l'organisme de certification (voir clause 2.5).</b></p>
----	---	--

8.	Exigences de l'IATF pour la reconnaissance des organismes de certification 2.1	L'organisme de certification doit apporter la preuve qu'il a évalué les risques significatifs résultant de ses activités de certification et qu'il a pris les dispositions appropriées (par exemple assurance ou réserves) pour couvrir les responsabilités résultant de ses opérations dans chacun de ses domaines d'activités et pour chacune des zones géographiques où il opère. <b>L'organisme de certification doit respecter les règlements des pays dans lesquels il opère.</b>
9.	Gestion des non-conformités 5.11	Toutes les références à « quatre vingt dix (90) jours » signifient quatre vingt dix (90) jours <b>calendaires.</b>
10.	Etablissement de l'équipe d'audit 5.6	L'équipe d'audit doit être composée d'auditeurs qualifiés par l'IATF (et d'experts techniques si nécessaire) possédant un certificat valide leur permettant de conduire des audits au nom de l'organisme de certification tel qu'enregistré dans la base de données de l'IATF. <b>Les auditeurs de l'équipe d'audit, considérés dans leur ensemble, doivent posséder les formations couvrant tous les codes de la nomenclature d'activités qui s'appliquent au champ de certification du site.</b>
11.	Autres types d'audit Audit de transfert 7.0	<p><b>L'exigence :</b></p> <p>Le nouvel organisme de certification doit mener l'audit de transfert, qui est l'équivalent en nombre de jours d'audit à un audit de re-certification (voir table 5.2).</p> <p><b>est annulée et remplacée par :</b></p> <p><b>Un audit de transfert est équivalent à un audit de re-certification. Le nombre de jours d'un audit de transfert est équivalent à celui d'un audit de re-certification (voir table 5.2). La planification et la conduite d'un audit de transfert doivent respecter toutes les exigences définies au chapitre 6.9.</b></p>